Annexe 1 : Liste des secteurs en attente de projet définis au titre de l'article L123-2 a) du Code de l'Urbanisme

Numéro de la servitude	Adresse	Références cadastrales	Surface de plancher supplémentaire maximale autorisée par parcelle
1	Rue des Epinettes	AY 287, 288, 289, 290, 291	0 m²
2	Place de l'Église	AY 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 335, 336	0 m²
3	Place de la Cohue / Rue du Château	BX 90 en partie, 91, 92 en partie, 93 en partie, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104 en partie, 105 en partie, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 235 en partie, 236 en partie	0 m²
4	Rue des Forges	AY 212, 213, 214, 215 en partie, 216, 217, 218 345, 346	0 m²

Annexe 2 : Liste des bâtiments agricoles qui, en raison de leur intérêt architectural ou patrimonial, peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'exploitation agricole, au titre de l'article L-123.3.1 du code de l'urbanisme

Annexe 3 : Liste du patrimoine bâti à protéger au titre de l'article L-123-1-5-7 du Code de l'Urbanisme